



Numéro de Révision: 007.1

Date de sortie: 05/02/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: Type de produit/utilisation recommandée: Restriction d'utilisation: Raison sociale: Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	LOCTITE S 563R known as Dorus S 563R Colle Non identifié	Numéro IDH: 748018 numéro d'item: 748018 Région: Canada
		Votre contact: Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	H225 - LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES. H304 - PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H334 - PEUT PROVOQUER DES SYMPTÔMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES PAR INHALATION. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FŒTUS. H373 - RISQUE PRÉSUMÉ D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS RÉPÉTÉES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGÉE.

CLASSE DE RISQUE	CATÉGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS RÉPÉTÉES	2
DANGER PAR ASPIRATION	1

Numéro IDH: 748018

Nom du produit: LOCTITE S 563R known as Dorus S 563R

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.
Interdiction de fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P405 - Garder sous clef.
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
acétone	67-64-1	30 - 60
n-Hexane	110-54-3	10 - 30
Mix Heptane, branched, cyclic and linear /Naphtha (petroleum), hydrotreated light / Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	31394-54-4	10 - 30
Toluene	108-88-3	5 - 10
Distillats paraffiniques légers (petrole), ydrotraites <3%DMSO	64742-55-8	1 - 5
Formaldehyde polymerise avec le p-tert-butylphenol et le phenol	28453-20-5	1 - 5
Oxyde de magnésium	1309-48-4	1 - 5
Résine	8050-09-7	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Feu inhabituel ou risques d'explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent courir le long du sol ou se déplacer par ventilation et être enflammées par la chaleur, des lampes pilotes ou d'autres sources, à des endroits distants du point de manutention de la matière. La surexposition aux produits de décomposition peut entraîner un risque pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas être facilement apparents. Consulter un médecin.

Produit ou gaz issus de la combustion:

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Fumée. Oxydes de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:

Isoler la zone. Garder tout le personnel inutile à bonne distance. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher la contamination du sol et de l'eau.

Méthodes de nettoyage:

Enlever toute source d'ignition. Utiliser des outils non-étincelants pour le nettoyage. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire adéquate. Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs pendant l'élimination des déversements. Confiner à un petit endroit; utiliser un absorbant pour le nettoyage. Placer dans un contenant pour l'élimination en conformité avec les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Porter des lunettes de protection, des gants et un vêtement de protection. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utilisez les procédures appropriées de mise à la masse et/ou de mise à la terre. Garder le récipient fermé.

Stockage:

Entreposer en lieu frais, sec et bien ventilé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Mix Heptane, branched, cyclic and linear /Naphtha (petroleum), hydrotreated light / Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	400 ppm TWA 500 ppm STEL	Rien	Rien	Rien
Toluene	20 ppm TWA	200 ppm TWA 300 ppm Ceiling 500 ppm MAX. CONC 10 minutes	Rien	Rien
Distillats paraffiniques legers (petrole), ydrotraites <3%DMSO	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Oxyde de magnésium	10 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	15 mg/m3 PEL Total des particules en suspension. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Mix Heptane, branched, cyclic and linear /Naphtha (petroleum), hydrotreated light / Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	400 ppm TWA 500 ppm STEL	Rien	Rien	Rien
Toluene	20 ppm TWA	200 ppm TWA 300 ppm Ceiling 500 ppm MAX. CONC 10 minutes	Rien	Rien
Distillats paraffiniques legers (petrole), ydrotraites <3%DMSO	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Oxyde de magnésium	10 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	15 mg/m3 PEL Total des particules en suspension. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Résine	0.001 mg/m3 TWA (en tant qu'acides de résine totaux) Fraction inhalable. (Sensibilisation cutanée) (Sensibilisation respiratoire)	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Le travail doit être effectué dans un endroit bien ventilé (p. ex. une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations sous la moitié des limites d'exposition admissibles (valeur PEL) et des autres normes applicables). Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérogène.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Porter un écran facial au besoin, lors de la vaporisation.
Protection de la peau:	Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Solvant
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	54 - 112 °C (129.2 - 233.6 °F)
Point/domaine de fusion:	Indéterminé
Densité/Densité relative:	0.79
Densité de vapeur relative:	Plus lourd que l'air.
Point d'éclair:	< -26.10 °C (< -14.98 °F) calculé
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	1.2 % (Acetone)
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	13 % (Acetone)
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Plus lente que l'éther diéthylique.
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique):	Indéterminé
Teneur VOC:	81.00 %
Viscosité dynamique:	100 - 150 cp
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	La combustion, incluant lors du chauffage par soudage ou découpage, produira de la fumée, de l'oxyde de carbone et du bioxyde de carbone.
Produits incompatibles:	Oxydants. Des acides forts et des bases fortes.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Conditions de gel. Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut entraîner une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. Irrite les voies respiratoires.
Contact avec la peau:	Peut provoquer la réaction allergique de peau dans les individus susceptibles. Peut causer une réaction allergique de la peau. Entraîne une irritation de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
acétone	Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 76 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 50.1 mg/l
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg
Mix Heptane, branched, cyclic and linear /Naphtha (petroleum), hydrotreated light / Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 33.52 mg/l
Toluene	Oral LD50 (Rat) = 2.6 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 12,124 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 12.5 - 28.8 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 25.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 28.1 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 30 mg/l
Distillats paraffiniques legers (petrole), ydrotraites <3%DMSO	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 9.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l
Formaldehyde polymerise avec le p-tert-butylphenol et le phenol	Rien
Oxyde de magnésium	Rien
Résine	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
acétone	Irritant		Système nerveux central
n-Hexane	Irritant		Développemental Poumon Système nerveux Reproductif
Mix Heptane, branched, cyclic and linear /Naphtha (petroleum), hydrotreated light / Solvent naphtha (petroleum), light aliph.			
Toluene	Irritant		Comportemental Cardiaque Système nerveux central Développemental Oreille
Distillats paraffiniques legers (petrole), ydrotraites <3%DMSO	Irritant		Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Formaldehyde polymerise avec le p-tert-butylphenol et le phenol			
Oxyde de magnésium	Irritant		Sang Système nerveux central Système immunitaire
Résine	Irritant	Allergène	Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène

			(Spécifiquement réglementé)
acétone	Non	Non	Non
n-Hexane	Non	Non	Non
Mix Heptane, branched, cyclic and linear /Naphtha (petroleum), hydrotreated light / Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	Non	Non	Non
Toluene	Non	Non	Non
Distillats paraffiniques légers (petrole), ydrotraités <3%DMSO	Non	Non	Non
Formaldehyde polymerise avec le p-tert-butylphenol et le phenol	Non	Non	Non
Oxyde de magnésium	Non	Non	Non
Résine	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: La disposition juridique d'ordures est la responsabilité du propriétaire/générateur du gaspillage. Régulations fédéral, public et-ou local applicable doit être suivi pendant le traitement, l'entreposage, ou la disposition de gaspillage contenant ce produit. Les contenants vides doivent être manipulés avec soin à cause des résidus de produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ADHÉSIFS
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1133
 Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Adhesives
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1133
 Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ADHESIVES (n-Heptane)
 Division: 3
 Numéro d'identification: UN 1133
 Groupe d'emballage: II
 Polluant marin: n-Heptane

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/02/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.